

LE MONDE JURIDIQUE

LE MAGAZINE DES JURISTES DU QUÉBEC

Volume 17, numéro 9

4^s



L'aide juridique a 35 ans, adoptée à l'unanimité
par l'Assemblée Nationale du Québec

*Une réussite de
la révolution tranquille !*

■ La Société de droit Lord Reading/ the
Lord Reading Law Society
The collective voice of
the Québec Jewish Bar



Me Jérôme Choquette, parrain de la loi d'aide juridique, pose fièrement
avec le président de la Commission des services juridiques, Me Denis Roy.



DEPUIS 35 ANS !

L'AIDE JURIDIQUE :
UN RÉSEAU AU SERVICE DES GENS
www.csj.qc.ca



Commission des services juridiques

Adoptée à l'unanimité par l'Assemblée Nationale du Québec il y a 35 ans

L'Aide juridique, une réussite majeure de la révolution tranquille

Dans le cadre de la préparation de ce cahier spécial sur les 35 ans d'existence du régime québécois d'aide juridique, *Le Monde Juridique* a rencontré Me Denis Roy, le président actuel de la Commission des services juridiques, l'organisme chargé de l'application de la Loi sur l'aide juridique.

Q. : Comme président de la Commission des services juridiques en poste depuis 4 ans, comment décririez-vous en quelques phrases le régime d'aide juridique dont s'est doté le Québec, il y a 35 ans ?

R. : Je dirais que le réseau de l'aide juridique est une création du législateur de l'époque qui a donné les résultats recherchés et même plus. Ce régime est né d'une loi proposée et pilotée par le ministre de l'époque, Me Jérôme Choquette, et adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale. Tout à fait original par sa mixité, sa décentralisation et le libre choix de l'usager à un avocat permanent ou du secteur privé, ce régime constitue certainement une pièce majeure, un outil d'accès à la justice et une réussite de la Révolution tranquille.

Q. : Le régime d'aide juridique, tel que conçu en 1972 a-t-il changé au fil des décennies et si oui, quelles ont été les modifications les plus importantes ?

R. : Comme en fait foi l'historique publié dans ces pages, l'essence même du régime n'a pas été modifiée. Encore aujourd'hui, l'aide juridique est dispensée par des avocats salariés permanents et par des avocats de la pratique privée qui adhèrent au régime. Cette mixité, qui est en quelque sorte la colonne vertébrale du régime, favorise le client, contribue à la qualité des services par une saine concurrence et maintient un excellent rapport qualité/prix. De plus, la décentralisation véritable que procure la structure du réseau assure la proximité des services aux communautés desservies

Me Denis Roy, président de la Commission des services juridiques



parce que la gestion en est confiée à des gens issus de ces communautés.

Cela dit, sans en modifier l'essence, d'importants changements quant au panier de services et à l'introduction d'un volet contributif sont survenus en 1996. En janvier 2006, après une longue période sans changements, les seuils d'admissibilité à l'aide juridique ont été augmentés par le biais de hausses successives prévues pour les années 2006 à 2010. L'indexation annuelle des seuils d'admissibilité a été réintroduite dans le Règlement sur l'aide juridique.

Q. : Vous dites que le régime a donné les résultats souhaités et même plus. En quoi a-t-il répondu aux attentes ?

En plus de permettre la représentation de millions de justiciables devant les tribunaux il s'est inté-

ressé, notamment par l'intermédiaire des avocats permanents, à des domaines du droit nouveaux et a traversé les décennies en ayant un impact sur la société québécoise et sur le droit comme en témoignent les grands dossiers dont il s'est fait le porteur.

Aussi, il est celui qui offre encore le plus large panier de services au Canada et un des plus larges dans le monde. Il sert d'ailleurs de modèle à de nombreux pays qui veulent se doter d'un tel service à caractère social et juridique.

Q. : Qu'est-ce qui vous a le plus impressionné lors de votre arrivée en poste et depuis ?

R. : C'est assurément la volonté profonde de toutes les composantes du réseau de servir au mieux la clientèle. De très nombreuses personnes, tant parmi les conseils d'administration des centres régionaux que de la Commission, que parmi les employés, œuvrent au sein du réseau depuis plus de 20, 25, 30 et parfois depuis 35 ans. À la Commission par exemple, plus de la moitié des employés comptent plus de 25 ans de service et offrent toujours une prestation de travail qui contribue à la qualité du service. De plus, dans mes tournées régionales, j'ai pu constater « de visu » l'adhésion réelle à la mission de l'aide juridique, le dévouement et le dynamisme des troupes. C'est vrai pour les avocats et avocates, bien sûr, mais je le constate autant chez les employés de soutien sans qui ce réseau ne serait pas ce qu'il est aujourd'hui. Ils et elles sont des spécialistes en matière de rapport avec notre clientèle.

Q. : Comment expliquez-vous cette attitude après tant d'années ?

R. : Je crois que l'énergie vient justement de la clientèle et de ses besoins réels. Le fait que nous

leur apportions une aide concrète dans des situations souvent urgentes, des situations de crise dans leur vie, des situations où ils sont vulnérables constitue une source de motivation récurrente. Nos employés sont très proches des gens, ils ont le sentiment de faire quelque chose d'important et ils ont raison.

Q. : Depuis quelque temps, on entend régulièrement les représentations d'une coalition qui milite en faveur d'importantes augmentations des seuils d'admissibilité à l'aide juridique, qu'en pensez-vous ?

Comme je l'ai déjà mentionné, on ne peut être contre la vertu et il est évident que dans un monde idéal, tout le monde devrait avoir droit à l'aide juridique. Comme dans bien des secteurs, les besoins sont grands, il y a des arbitrages à faire et il appartient aux autorités gouvernementales de les faire. Les hausses de seuils en cours ne sont pas parfaites et ne permettent pas de rendre admissible toutes les personnes qui n'ont pas les moyens de se payer un avocat mais elles sont un pas dans la bonne direction, le premier en plus de 20 ans pour les personnes seules qui constituent la majorité de notre clientèle.

Par ailleurs, une partie importante de la population, près d'un million de personnes, est admissible au volet contributif du régime et n'y fait pas appel. Compte tenu des coûts extrêmement élevés de l'accès à la justice en général et aux tribunaux en particulier, cette situation est anormale et nous entendons nous y attarder.

Q. : À ce sujet, dans un environnement où on parle beaucoup d'accès à la justice, où les lois sont de plus en plus nombreuses et complexes, quels sont les défis à venir pour votre organisation ?

R. : Nous avons des défis de différentes natures. Sur le plan organisationnel, nous devons gérer à court et moyen terme un changement de garde, car environ 40% de nos employés prendront leur retraite d'ici quelques années. Il nous faudra assurer la transmission des connaissances, de l'expertise et de la culture de l'organisation aux nouveaux venus tout en étant à l'écoute de ce qu'ils peuvent

Liste des présidents

1972 à 1977	L'honorable Robert Sauvé
1977 à 1990	Me Yves Lafontaine
1990 à 1993	Me Gilles Moreau
1994 à 1999	Me Pierre Lorrain
1999 à 2004	Me Pierre Bélanger
2004 à aujourd'hui	Me Denis Roy

nous apporter, forts de leur jeunesse et leur vision moderne.

Par ailleurs, nous devons trouver des moyens d'informer mieux et davantage les justiciables, car l'information et la connaissance de ses droits est la première marche d'un véritable accès à la justice, et cela fait partie intégrante de notre mission.

Concrètement, nous ferons la promotion du volet contributif du régime qui est sous-utilisé par rapport au grand nombre de personnes admissibles. On parle énormément et avec raison d'accès à la justice et de moyens pour le favoriser, comme l'assurance juridique, par exemple, mais que je sache, il n'existe aucun autre mécanisme par lequel un justiciable peut ester en justice en connaissant à l'avance combien ça lui coûtera, en incluant les déboursés, et cela peu importe l'issue du litige.

Je pense qu'il s'agit d'un service méconnu et très avantageux lorsque la situation l'exige. Selon moi, l'importance de défendre, de protéger ou de promouvoir ses droits milite en faveur d'une meil-

leure et plus large utilisation du volet contributif de l'aide juridique. Là-dessus nous avons un travail à faire et nous le ferons

Q. :En terminant, comment voyez-vous le régime et le réseau de l'aide juridique dans dix ans ?

R. :Pour être cohérent et en vertu du principe qui veut qu'on ne change pas une formule gagnante, je les vois à la fois reposer sur les mêmes assises qu'aujourd'hui, tout en étant modernes, c'est-à-dire de leur temps et orientés vers l'avenir. C'est pourquoi nous devons protéger les acquis qui ont bien traversé les années et continuer à bien représenter les plus démunis. On doit aussi se montrer ouvert aux développements qui pourraient élargir nos horizons. Par exemple, notre service de garde pour les personnes en état d'arrestation est à la disposition de l'ensemble de la population 24 heures sur 24, sans égard à la situation financière. Il n'est pas impossible d'imaginer d'autres situations comportant des champs d'action différents, nouveaux, plus larges et compatibles avec la mission fondamentale et les objectifs de base, dont celui d'un meilleur accès à la justice pour le plus grand nombre.

NOËL À LA CARTE
CARTES DE SOUHAITS PAR ARTIFEX

CARTES DE SOUHAITS
DU TEMPS DES FÊTES

COMMANDEZ DÈS MAINTENANT AU www.noelalacarte.com
informations: (450) 923-9991

Je suis fier d'appuyer l'Association québécoise de la fibrose kystique à titre de président d'honneur de la campagne Noël à la Carte 2008. Je vous invite à acheter les magnifiques cartes de souhaits provenant de la campagne Noël à la Carte, vous illuminerez le cœur des enfants souffrant de fibrose kystique et deviendrez leur bonne étoile. Votre appui contribuera également à propager la richesse et l'importance des œuvres d'artistes d'ici puisque Noël à la Carte met de l'avant la richesse et la beauté de leur travail.

Merci de votre appui.

Sean Finn
SEAN FINN
Premier vice-président Affaires publiques,
chef de la direction des Affaires juridiques
et secrétaire général

Maire de Saint-Lambert

«Le mandat et la mission du régime respectés»

- Me Jérôme Choquette, ancien ministre de la Justice du Québec,
parrain de la loi sur l'aide juridique.

En tant que ministre de la Justice en 1972, j'ai présenté et fait adopter à l'unanimité par l'Assemblée nationale la *Loi sur l'aide juridique* qui mettait en place une institution consacrée à la défense des plus démunis de notre société.

L'adoption de la loi répondait à la volonté politique de l'Assemblée nationale d'offrir aux économiquement faibles la plénitude de l'exercice de leurs droits devant les tribunaux.

J'ai la vive satisfaction d'avoir pris l'initiative de cette importante réalisation et, avec le concours du sous-ministre de la Justice de l'époque, Me Robert Normand, et de l'honorable Juge Gérald Bossé, alors avocat du Service de la législation du ministère, nous avons implanté un système innovateur visant à protéger les justiciables les plus faibles en leur assurant l'accès aux services juridiques par une large décentralisation des services offerts.

Le caractère mixte du système a permis de reconnaître le principe du libre choix de l'avocat. La structure décentralisée du réseau permet le recours à des avocats spécialisés œuvrant régionalement ou localement, que ce soit un avocat permanent de l'aide juridique ou un avocat de la pratique privée.



Me Jérôme Choquette, 80 ans, avocat de la défense, lors de sa visite à la Commission des services juridiques à l'invitation du président, Me Denis Roy.

Me rendant en visite récemment aux bureaux de la Commission des services juridiques, organisme dont la mission a été d'implanter et d'assurer le fonctionnement de l'ensemble du système, j'ai éprouvé le sentiment que le mandat et la mission du régime ont été respectés, se sont avérés bien conçus à l'origine et qu'ils continuent de rendre un service insigne à la population.

Je crois comprendre aussi que la formule québécoise a non seulement répondu à nos besoins, mais a également fait école dans d'autres juridictions.

Longue vie au régime et au réseau de l'aide juridique du Québec !

PRÊTS AUX DEMANDEURS

**Aidez vos clients à surmonter
les obstacles financiers.**

Nous offrons des prêts pour tout
litige commercial ou civil.

LEX FUND[®]
*Ne payez rien si
la cause est rejetée.*
GESTION LEXFUND INC.



*Ne payez
rien si la
cause est
rejetée.*

www.lexfund.ca

1-877-772-1771 poste 102

prets@lexfund.ca

Tris Coffin

voit grand en haute résolution



*L'équipe Tris Coffin...
hors pair et
attentive à vos besoins*



Unique comme vous...

Une vaste sélection de montures exclusives et de lunettes solaires dernier cri parmi les marques les plus réputées, dont ;
Cartier, Chanel, Oakley, Oliver Peoples, Chrome Hearts, Prada, Tag Heuer et plus encore

•
Un impressionnant choix de verres de contact

•
Un service personnalisé comme nulle part ailleurs

**Examen complet de la vue
à partir de 8 h**

Meunier · Rosenthal · Asselin
TRIS COFFIN
OPTOMÉTRISTES · OPTICIENS
Fondée en 1936

Volume 17, numéro 9

LE MONDE JURIDIQUE

6050, rue de L'Authion
 Anjou (Québec) Canada
 H1M 2S4
 (514) 353-3549

Courriel : agmonde@videotron.ca

Internet : www.avocat.qc.ca/lemondejuridique/

Rédacteur en chef

André Gagnon, B.A., L.L.L.

Adjointe à la rédaction

Jeanne d'Arc Tissot

Saisie de textes

Louis-Benjamin Gagnon

Publicité

6050, rue de L'Authion
 Anjou (Québec), H1M 2S4
 Tél.: (514) 353-3549
 Fax: (514) 353-4159

Tirage et distribution

Zacharie Gagnon

Abonnement:

Mme Jeanne D'Arc Tissot
 Téléphone: (514) 353-3549
 Télécopieur: (514) 353-4159

Infographie

Image-innée

Photographie

Alain Michon
Photos Pro-Multi+ inc.

Le Monde Juridique est publié par
 Le Monde Juridique Inc.

Président et Éditeur: André Gagnon

La revue Le Monde Juridique paraît dix fois l'an.
 L'abonnement est de 40 \$ par année.

(On peut aussi se la procurer à la librairie
 Wilson et Lafleur).

Le magazine Le Monde Juridique est indexé dans
 Canadian Advertising Rates and Data (Card).

COPYRIGHT 2008 - LE MONDE JURIDIQUE.

*La reproduction totale ou partielle des articles est
 formellement interdite sous peine de poursuite.*

Adoptée à l'unanimité par l'Assemblée Nationale du Québec il y a 35 ans
 L'Aide juridique, une réussite majeure de la révolution tranquille..... 3

Le mandat et la mission du régime respectés..... 6

L'aide juridique au Québec : 35 ans d'accès à la justice..... 10

Un modèle pour le monde..... 12

Prix Ministère du Développement économique, de
 l'Innovation et de l'Exportation du Québec..... 12

Des causes qui ont marqué le droit..... 13

L'aide juridique en 2008*, c'est aussi..... 16

Le Comité de révision..... 16

Ils sont passés par l'aide juridique..... 16

Témoignages..... 17

Premier guide juridique complet sur l'utilisation
 du courrier électronique au Canada..... 17

Le paiement des honoraires à la pratique privée..... 19

L'aide juridique, un réseau au service des gens..... 20

60th anniversary of the Lord Reading Law Society
 introductory remarks..... 21

A symbol of an open and thriving democracy
 Le dîner du 60^e anniversaire de la Lord Reading Law Society
 en photos..... 25

Nader Challenge to American Legal Community:
 Take Justice Scalia Up on His Invitation to
 Put Corporate Personhood on Trial..... 27

New President Francois Painchaud invites members to participate
 in the global culture of technology licensing..... 28

Soyez avisé..... 30

SténoFac Inc.

Tous les services aux portes du palais...

**Une équipe bilingue de 17 sténographes...
 à la fine pointe de la technologie
 à l'ère du numérique...**

***vous offre la possibilité d'obtenir vos transcriptions au jour le jour
 encore plus rapidement grâce à notre système AUDI-O-NET.***

- Sténographes officiels • français, anglais, bilingue • Mémoire & Annexes • Cour d'Appel & Suprême du Canada
- Transcriptions de cassettes • Copie de cassettes • Prise de vidéo • Vidéo conférences • Dépôts par téléphone
- Salle d'interrogatoire • Délai urgent & jour le jour • format condensé/index de recherche

Recevez via Internet ou sur disquette vos transcriptions format condensé avec index de recherche.
 (Aucun logiciel nécessaire)

50 De Brésolles, Montréal (Québec) H2Y 1V5 • Un seul numéro : (514) 288-1888
Télécopieur : (514) 288-4888 • Courriel : stenofac@stenographe.com • Internet : www.stenofac@stenographe.com

LES PRIX COMMERCE - ZSA DES CONSEILLERS JURIDIQUES DU QUEBEC

2008

Félicitations aux Gagnants!

Réalisation exceptionnelle



Sean Finn,
CN

Chef des Affaires juridiques de l'année



Michel Lalande,
BCE Inc.

Conseiller juridique d'avenir



Mélanie Allaire,
AbitibiBowater Inc.

Conseiller juridique, service juridique
de petite/moyenne taille



Sylvain Aird,
Boralex Inc.

ORGANISATEURS



COMMANDITAIRES



L'aide juridique au Québec : 35 ans d'accès à la justice

Le réseau de l'aide juridique a maintenant 35 ans. Créé dans l'enthousiasme, il s'est consolidé au fil des années pour devenir un incontournable dans le paysage juridique. Son mandat fondamental n'a pas changé, mais plusieurs modifications législatives l'ont forcé à revoir sa façon de faire.

Un besoin fondamental pour les personnes démunies

C'est en 1972 que la Loi sur l'aide juridique¹ a été adoptée. Cette loi s'inscrivait dans la foulée des lois à caractère social qui ont vu le jour au début des années 1970. La création du réseau de l'aide juridique est le résultat d'un long processus qui visait à offrir des services juridiques aux personnes économiquement défavorisées : de la mise en place du Service d'assistance judiciaire dans les années 50 jusqu'à une entente entre le Barreau et le ministère de la Justice en 1971.

C'est la complexité croissante des lois et les besoins accrus des personnes économiquement défavorisées qui ont incité le législateur à créer le réseau de l'aide juridique. Les besoins juridiques des personnes défavorisées sont alors reconnus comme des besoins fondamentaux.

Déjà en 1972, la Loi sur l'aide juridique mettait de l'avant une structure décentralisée offrant des services accessibles dans toutes les régions de la province. C'est en 1973 que les bureaux d'aide juridique, tels que nous les connaissons, ont ouvert leurs portes aux résidents de leur milieu respectif. Dès l'année suivante, le réseau de l'aide juridique compte 11 corporations régionales, 53 bureaux permanents, 20 bureaux à temps partiel et 5 corporations locales ou cliniques subventionnées.

L'aide juridique était alors offerte aux personnes dont les revenus étaient inférieurs aux barèmes d'admissibilité. Le règlement prévoyait qu'on devait tenir compte des biens disponibles et de l'état d'endettement des requérants. Les barèmes de revenu hebdomadaire ont été augmentés régulièrement jusqu'en 1981. Une dernière augmentation, avant la réforme de 1996, a eu lieu en

1985 pour les personnes et les couples avec des dépendants. Une admissibilité exceptionnelle était possible lorsque l'avocat considérait que le refus de l'aide juridique constituait une injustice grave ou pouvait entraîner un tort irréparable. La couverture de services était quasi-totale, à l'exception de certains services exclus.



L'Honorable Robert Sauvé, premier président de la Commission des services juridiques (1972 à 1977). Archives, Commission des services juridiques.

Un vent de changements législatifs

Plusieurs études et recommandations – dont Rapports Macdonald, Schabas et Sauvé – se sont succédées avec les années. Elles ont pavé la voie au Projet de loi 20 déposé le 14 mai 1996. Ce projet de loi (maintenant L.Q. 1996, c.23) marque un changement important quant à la détermination de l'admissibilité financière des requérants et à la couverture des services offerts. L'admissibilité financière est dorénavant déterminée en tenant compte de trois éléments : le revenu annuel, la valeur des biens et la valeur des liquidités du requérant. On voit apparaître le volet contributif qui doit permettre à un plus grand nombre de personnes d'être admissibles financièrement à l'aide juridique.

Le Projet de loi 20 marque aussi un changement dans la couverture des services offerts en matière criminelle, administrative et civile. La nouvelle loi maintient les exclusions prévues avant la réforme et identifie de nouveaux motifs de refus.

En février 2004, un groupe de travail sur l'aide juridique, présidé par Monsieur Pierre Moreau, est formé par le ministre de la Justice pour examiner entre autres le rôle et les fonctions exercés par l'aide juridique, les coûts et la couverture des services offerts, ainsi que la tarification des avocats et des notaires exerçant en

pratique privée. Il doit en outre reconsidérer les seuils d'admissibilité, évaluer les effets du régime en ce qui a trait au volet contributif, revoir les mécanismes de prestation des services et examiner les structures de fonctionnement et de financement du programme.

Le rapport de ce groupe a été déposé le 1er juin 2005. On y recommande le maintien du panier de services, de la structure et de la détermination de l'admissibilité par les avocats permanents. On propose une hausse des seuils d'admissibilité, un rajustement ponctuel de ces seuils, le maintien du volet contributif et la mise en place, par la Commission des services juridiques, d'une équipe suffisante d'avocats salariés assignés à temps plein aux comparutions téléphoniques la fin de semaine et les journées fériées. Finalement, 21 octobre 2005, le ministre de la Justice a annoncé une augmentation des seuils d'admissibilité échelonnée sur cinq ans ainsi qu'une indexation qui devraient permettre d'augmenter progressivement la clientèle d'environ 900 000 nouveaux bénéficiaires.

L'histoire de l'aide juridique c'est l'histoire d'une institution dont la vocation particulière s'est maintenue au cours des années. C'est aussi l'histoire de l'implication de centaines d'avocats, de bénévoles, d'employés de soutien et de gestionnaires qui ont crû, contre vents et marées, qu'ils pouvaient faire une différence.

Dates importantes

1972	Adoption de la Loi sur l'aide juridique
1989	Mise sur pied d'un groupe de travail sur l'accessibilité à la justice
1990	Rapport du Groupe de travail sur l'accessibilité à la justice; L'aide juridique : un bilan – Rapport Macdonald
1995	Dépôt du Projet de loi 87 (Loi modifiant la Loi sur l'aide juridique).
1996	Rapport du Comité de travail sur la réforme de l'aide juridique – Rapport Schabas
1996	Réforme de l'aide juridique
1997	Rapport Sauvé
2005	Rapport du Groupe de travail sur la révision du régime d'aide juridique au Québec; Pour une plus grande admissibilité à la justice – Rapport Moreau
2006	Début de la hausse du barème d'admissibilité 2006 – 2010

445, rue Saint-Vincent
Montréal (Québec)
H2Y 3A6
Tél. 514.842.3901
1.800.831.3901
Télec. 514.842.7148
www.delavoy.ca

Confection
DE LAVOY
depuis 1980



Service personnalisé

Toges et accessoires
vestimentaires
pour profession juridique
et magistrature

Location et vente
tuxedos et accessoires,
toges, mortiers et épitoges
pour collation des grades

Nettoyage et réparation
de vêtements
de tout genre

Un modèle pour le monde

Le réseau québécois de l'aide juridique est un modèle pour plusieurs pays. En effet, des délégations de Chine, du Vietnam, de la Corée, du Cambodge, du Mali et du Chili ont été reçues par la Commission des services juridiques. La couverture de services, l'admissibilité à l'aide juridique ainsi que la façon dont les services sont rendus ont fait l'objet de présentations qui ont suscité le plus grand intérêt. Une collaboration particulière s'est nouée avec le Chili lors de l'élaboration et de la mise en place du régime d'aide juridique chilien appelé la Defensoría penal pública. Prochainement, en sol québécois, ce sera au tour d'une délégation de Bolivie d'en connaître davantage sur le régime.



Me Denis Roy, président de la Commission des services juridiques (au centre), Me Christian Boulet, à l'époque directeur du bureau d'aide juridique de Québec, section criminelle, et Me Michel Laferrière, consultant en administration judiciaire, en compagnie d'une délégation du Mali, en 2007.

Les finalistes

Catégorie Nouvelle entrepreneure

Prix Ministère du Développement économique, de l'Innovation de de l'Exportation du Québec



Photo: Dimitri Katschnikoff.

Pascale Pageau
Présidente et avocate
Delegatus services juridiques inc.

Avocate en litige commercial depuis 1999, Pascale Pageau a fait partie de grands cabinets de Montréal durant sept ans. Fonceuse, dotée d'un sens inné des affaires et décidée de concilier bonheur, carrière, vie familiale et engagement social, elle lance son cabinet d'avocats qui mise sur la technologie virtuelle.

Créé en 2005 par Me Pascale Pageau, Delegatus services juridiques inc. a déjà pris sa place dans le domaine de l'impartition des services juridiques. Ce cabinet d'avocats innovateur est fondé sur deux principes d'apparence pourtant irréconciliables : la qualité et l'accessibilité des services. Sa clientèle, composée d'entreprises de toutes tailles, cherche et trouve dans cette approche innovatrice des solutions abordables aux coûts sans cesse croissants des services juridiques.

Des causes qui ont marqué le droit

L'aide juridique a connu d'importants changements depuis sa création, mais son réseau est demeuré fort et dynamique. Tout au long de l'existence du réseau, les avocats de l'aide juridique ont dénoncé des situations qui touchaient en particulier leur clientèle. On peut penser à titre d'exemples à la campagne d'information sur les ventes pyramidales (1974), au dossier noir sur les coupures d'électricité (1982), au dossier sur les préarrangements funéraires (1990), à l'élaboration et à la diffusion du mandat en prévision de l'incapacité (1991), au contrat de colocation (1992), à la carte des jeunes (1997), à la campagne sur l'achat d'un véhicule d'occasion (2007) ainsi que celle sur l'union de fait (2008).

Les avocats du réseau se sont aussi distingués lors de grands dossiers. Parmi les dossiers qui ont marqué le droit on retrouve :

En droit civil :

- La poursuite sur le « week-end rouge » alors que des clients avaient tout perdu dans des incendies lors de la grève illégale des pompiers en 1975;
- L'arrêt *Gareau auto inc. c. Banque canadienne impériale* de commerce devant la Cour d'appel sur la notion de lésion en protection du consommateur.

En droit familial et en droit de la jeunesse :

- Les dossiers de filiation et de preuve par

gestion information preuve électronique production expert droit technologies conférences
éducation formation département juridique anton piller support litige révision documentaire
processus collecte traitement données cabinet avocat tribunal entreprises conformité interrogatoire
subpoena duces tecum entente négociation demeure méthodologie critère justifiable recherche
politique légitime connaissances dossier justice efficace réduction coûts sécurité www.ledjit.com



Un pont entre le droit et les technologies !

Les entreprises génèrent et reçoivent un volume impressionnant et sans cesse croissant d'information en plusieurs formats qu'elles conservent ensuite sur différents supports. Leur gestion laisse généralement à désirer, ce qui crée d'importantes pertes de productivité, des délais et des coûts parfois faramineux. Ledjit vous propose une gamme inégalée de services afin de maîtriser ce flot d'information.



Dominic Jaar
Avocat conseil

Conseils Ledjit inc.

T 514 212-9348
F 866 606-6590

djaar@ledjit.com
www.ledjit.com



Gestion de l'information

“L'information, c'est le pouvoir”, si elle est bien gérée!



Administration de la preuve électronique (e-discovery)

Soyez prêt ou défendez-vous bien!



Droit des technologies

Un avocat spécialisé en droit des technologies de l'information.



Gestion de la pratique

Attirez plus de clients et réduisez vos coûts, tout en augmentant votre productivité et vos revenus.

test d'ADN qui ont pavé la voie à une modification législative de 2002;

- Les dossiers en matière de durée de pension alimentaire et d'intérêt de l'enfant;
- L'obtention, pour la première fois, de dommages à un enfant pour lésion de droit au sens de la *Loi sur la protection de la jeunesse*.

En droit administratif :

- L'affaire *Tanguay* en matière de remboursement à l'aide sociale d'une somme reçue pour perte d'intégrité physique. À la suite à cette cause, la *Loi sur la sécurité du revenu* fut modifiée;
- L'affaire *Touat* sur l'admissibilité en preuve d'un enregistrement mécanique qui a été le prélude à la nouvelle disposition du *Code civil du Québec* en 1994;
- L'affaire *Tremblay* plaidée en Cour suprême sur l'indépendance des tribunaux administratifs;

- L'affaire *Sponner* sur l'obligation de la SAAQ de verser des indemnités dans l'attente de la détermination d'un emploi convenable;
- Les dossiers de parrainage plaidés à la Cour d'appel (2000 à 2004) qui ont clarifié les obligations des garants (immigration);
- L'affaire *Gosselin* sur le droit à l'aide sociale pour les moins de trente ans;
- Les dossiers d'appel en matière de Commission d'examen et le dossier *Charkaoui* en matière d'immigration;
- Les dossiers d'appel relatifs à la garde en milieu fermé qui sont venus préciser le fardeau de preuve exigible en cette matière;
- Les dossiers d'appel en matière de Commission d'examen qui sont venus préciser la notion de ris-

que au sens de l'article 672.54 du *Code criminel*.

En droit criminel :

- L'arrêt *Vaillancourt* sur l'inconstitutionnalité de l'article du *Code criminel* traitant du meurtre par interprétation;
- L'arrêt *Laperrière* sur les retraits de plaidoyer;
- L'arrêt *Pelletier* sur l'aide au suicide;
- L'arrêt *R. c. G.R.* sur les infractions incluses à l'accusation d'inceste.

Les avocats de l'aide juridique ont aussi toujours été très actifs au sein des Barreaux locaux et du Barreau du Québec en occupant différents postes de direction et en participant à de nombreux comités.

Le réseau de l'aide juridique a, de plus, constamment représenté les intérêts de sa clientèle lors de l'élaboration ou de la modification de législations. En effet, les différents comités de la Commission, formés d'avocats de toutes les régions présentent régulièrement des mémoires au législateur dans les domaines qui touchent la clientèle de l'aide juridique. Le Service de recherche de la Commission des services juridiques a également été un acteur important tant qu'à l'avancement du droit en raison de son soutien juridique et technique aux avocats permanents du réseau.

LBC International Inc. <i>Expertise comptable spécialisée dans les litiges et réclamations d'assurance</i>		
Juricomptabilité		
Spécialistes dans l'établissement de quantum		
Montréal	Emile Bassila, C.A. • EJC Alain David, C.A., CFE Arthur Lavigne, C.A. • EJC	Eleni Chilakos, C.A. Claude Gélinas, C.A., PAA Alain Viger, C.A. • EJC
Bureaux Canadiens	Téléphone	Télécopieur
Montréal	(514) 866-5431	(514) 866-8800
Toronto	(416) 596-1000	(416) 596-0469
Calgary	(403) 299-0560	(403) 299-0566
Vancouver	(604) 683-5877	(604) 683-6701
Courriel: aviger@lbcintl.com		
1440, rue Ste-Catherine Ouest, bureau 710, Montréal (Québec) H3G 1R8		

TARZI

La collection d'**automne** est arrivée

De **25 à 50%**
sur la marchandise
sélectionnée



PARIS
DORMEUIL
LONDON

BAUMLER
men's fashion

Samuelsohn

Lundi de **9h30 à 17h** • Mardi, jeudi de **9h30 à 16h**
Samedi de **9h à 17h** • Dimanche de **10h à 15h**
Mercredi, vendredi **sur rendez-vous** - Richard **514.497.9743**

à l'entrepôt: **514.739.6298** • avec Richard: **514.497.9743**
avec Louise: **514.349.2387** • ou Daniel: **514.235.7385**

3850, rue Jean-Talon ouest, Bureau 109, VMR (Québec) H3R 2G8

L'aide juridique en 2008*, c'est aussi...

- Le régime d'aide juridique le plus complet et celui dont le rapport qualité-prix est le meilleur au Canada
- 360 avocats permanents
- 2 196 avocats de la pratique privée et 141 notaires qui acceptent des mandats
- 860 professionnels et employés de soutien
- 118 points de service localisés dans toutes les régions du Québec
- 257 355 demandes traitées
- 150 administrateurs bénévoles
- Un comité de révision
- Un service de recherche
- Un service de garde efficace disponible sept jours sur sept, 24 heures par jour

*Statistiques tirées du 36^e Rapport annuel de gestion de la Commission des services juridiques 2007-2008

Le Comité de révision

Conformément à la loi, la Commission a formé un Comité de révision qui est chargé de réviser, sur demande des intéressés, les décisions des directeurs généraux concernant le refus ou le retrait de l'aide juridique de même que les demandes de remboursement des coûts et la fixation du montant de la contribution (art.74 *Loi sur l'aide juridique*). Ce comité peut aussi réviser la décision d'un directeur général qui a accepté ou rejeté une contestation de l'admissibilité financière d'un bénéficiaire logée par une partie intéressée (art.75 *Loi sur l'aide juridique*).

La demande est entendue par trois personnes dont au moins un est avocat. Les membres du Comité sont au nombre de 6 personnes dont 5 avocats et un avocat retraité. Le Comité entend plus de 1200 demandes de révision par année.

Ils sont passés par l'aide juridique...

		AUPARAVANT
L'honorable Claudine Roy	Juge, Cour supérieure du Québec	Avocate, Commission des services juridiques
L'honorable Denis Bouchard	Juge, Cour du Québec, chambre criminelle	Vice-président, Centre communautaire juridique de Montréal
L'honorable Lise Côté	Juge, Cour d'appel du Québec	Avocate, Commission des services juridiques
L'honorable Sylviane Borenstein	Juge, Cour supérieure du Québec Bâtonnière du Barreau de Montréal	Avocate, Centre communautaire juridique de Montréal
L'honorable Elizabeth Corté	Juge, Cour du Québec, chambre criminelle	Avocate, Centre communautaire juridique de Montréal
L'honorable Line Samoisette	Juge, Cour supérieure du Québec	Avocate, Centre communautaire juridique de l'Estrie
L'honorable Lise Dubé	Juge, Cour du Québec, chambre de la Jeunesse	Avocate, Centre communautaire juridique de l'Estrie
Marc Lemay	Député fédéral – Abitibi-Témiscamingue	Avocat, Centre communautaire juridique de l'Abitibi-Témiscamingue
L'honorable Gilles Gendron	Juge, Cour du Québec, chambre de la jeunesse	Avocat, Centre communautaire juridique de l'Abitibi-Témiscamingue
L'honorable Nicole Mallette	Juge, Cour du Québec, chambre civile	Avocate, Centre communautaire juridique de la Mauricie – Bois-Francis
Michel Clair	Ministre	Avocat, Centre communautaire juridique de la Mauricie – Bois-Francis
L'honorable Richard Côté	Juge, Cour du Québec	Avocat, Centre communautaire juridique du Bas-Saint-Laurent - Gaspésie
L'honorable Martin Gagnon	Juge, Cour du Québec	Avocat, Centre communautaire juridique du Bas-Saint-Laurent - Gaspésie
L'honorable Claude Vaillancourt	Président de l'Assemblée nationale, Juge, Cour du Québec	Avocat, Centre communautaire juridique du Saguenay - Lac Saint-Jean
L'honorable Romuald Roy	Juge, Cour du Québec	Directeur général, Centre communautaire juridique du Saguenay - Lac Saint-Jean
L'honorable Christian Boulay	Juge, Cour du Québec, chambre criminelle	Avocat, Centre communautaire juridique de Québec
L'honorable Jean Lebel	Juge, Cour du Québec	Avocat, Centre communautaire juridique de Québec
L'honorable Suzanne Tessier	Juge, Cour supérieure du Québec	Avocate, Centre communautaire juridique de l'Outaouais
L'honorable Jules Barrière	Juge, Cour du Québec	Directeur général, Centre communautaire juridique de l'Outaouais
L'honorable Jean-Pierre Sénécal	Juge, Cour supérieure du Québec	Avocat, Centre communautaire juridique de la Rive-Sud
L'honorable Mario Gervais	Juge, Cour du Québec, chambre de la jeunesse	Avocat, Centre communautaire juridique de la Rive-Sud
L'honorable Jean-Claude Gagnon	Juge, Cour du Québec, chambre civile	Avocat et directeur général, Centre communautaire juridique Laurentides-Lanaudière
L'honorable Georges Massol	Juge, Cour du Québec, chambre civile	Avocat, Centre communautaire juridique Laurentides-Lanaudière
Jacques Parent	Président du Fonds d'aide aux recours collectifs	Directeur, bureaux d'aide juridique de Montmagny et de Baie-Comeau

Jean Charest : Une oeuvre admirable



À l'âge de 12 ans, j'étais décidé à devenir avocat et à plaider des causes devant juge et jury. Plusieurs années ont passé, et j'ai fait un stage en droit criminel en défense au bureau d'aide juridique de Sherbrooke.

Me Leblanc, Me Chapdelaine et Me Montplaisir m'ont accueilli, enseigné et fait confiance. Je garde le souvenir de femmes et d'hommes qui croyaient profondément aux valeurs de justice sociale, et je continue d'admirer leur travail qui rend la justice plus accessible aux Québécois qui en ont le plus besoin.

Jean Charest

Québec

Premier guide juridique complet sur l'utilisation du courrier électronique au Canada

Le premier guide complet sur le droit relatif à l'utilisation du courrier électronique au Canada vient de paraître. E-mail Law, rédigé par les avocats Charles Morgan et Julien Saulgrain du cabinet McCarthy Tétrault, donne une vue d'ensemble des principales conséquences juridiques de l'utilisation du courrier électronique, l'application technologique la plus utilisée dans le monde. Le guide renferme des analyses systématiques des courants actuels et à venir, de l'information de pointe sur les contrats électroniques, les pourriels, la surveillance de l'utilisation du courrier électronique, la conservation des documents et le courrier électronique comme élément de preuve.



E-mail Law s'adresse aux conseillers juridiques, aux professionnels en ressources humaines et aux chefs d'entreprise. Il renvoie à la jurisprudence, aux législations et aux orientations canadiennes et américaines. En outre, les auteurs ont su tirer parti de leurs nombreuses années d'expérience pratique dans ce domaine.

« Le livre de Charles et Julien illustre le dynamisme, l'esprit d'innovation et le travail d'équipe qui caractérisent notre cabinet et auxquels nos clients s'attendent de notre part », précise Marc-André Blanchard, associé directeur de la région du Québec de McCarthy Tétrault. « Charles et Julien ont réussi à créer un livre de référence juridique unique qui est à la portée d'un vaste public. »

Publié par LexisNexis, E-mail Law peut être commandé en ligne à l'adresse suivante <http://www.lexisnexis.ca/bookstore/bookinfo.php?pid=1603>, ou par téléphone au 1-800-668-6481.

Témoignages



Depuis 1974, alors que j'amorçais ma carrière comme avocat plaideur pour le Centre communautaire juridique de Montréal, je constate et apprécie le rôle essentiel et le travail colossal qu'accomplit l'ensemble du réseau de l'aide juridique. Je profite donc de l'occasion pour féliciter et remercier tous ceux et celles qui, depuis 35 ans, œuvrent

à offrir aux Québécois et Québécoises une justice plus humaine et plus accessible.

M. Jacques P. Dupuis, ministre de la Justice et Procureur général du Québec



J'ai commencé à pratiquer le droit criminel au Bureau d'assistance judiciaire de Montréal, en 1967. C'était l'ancêtre de l'aide juridique. Il fallait se faire connaître et se faire respecter de la magistrature, de la poursuite, de la défense et des policiers. J'ai quitté l'assistance judiciaire en 1969. Je suis revenu en octobre 1976 à ce qui était devenu

l'Aide juridique. J'ai constaté que celle-ci constituait déjà un rouage essentiel de l'administration de la justice.

L'honorable Bernard Grenier, juge à la retraite, Cour du Québec



Je me souviens de l'idéal qui m'animait, en quittant l'université, de m'investir auprès des moins bien nantis de notre société. C'est dans ma région natale que j'ai vécu ces belles années (1978-1987) parmi une équipe énergique, pilotée par un directeur général convaincu, mon père (Romuald Roy).

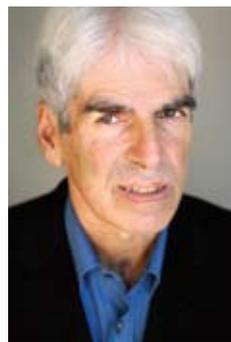
J'ai partagé un autre rêve avec lui, celui de devenir juge. Il a été nommé à la Cour provinciale en 1984. Depuis novembre 2000, je suis à la Cour du Québec où je réalise l'importance de mon apprentissage à l'Aide juridique pour mieux comprendre ceux qui ont à témoigner dans une instance judiciaire, quelles que soient leur aisance ou leurs difficultés d'expression.

Quand j'y repense, j'y associe collégialité, enthousiasme et engagement.

L'honorable Johanne Roy, Juge, Cour du Québec

L'aide juridique est une grande institution québécoise qui œuvre pour le maintien d'une société juste et équitable. Les apprentissages que j'y ai faits m'ont servi par la suite tant au plan professionnel qu'au plan humain. J'ai été fier de y travailler et d'en avoir été partie prenante dès sa création. Je souhaite aux avocats d'aide juridique d'aujourd'hui d'éprouver un tel sentiment de fierté dans l'exécution de leurs fonctions.

L'honorable Huguette St-Louis, juge en chef à la retraite, Cour du Québec



En jetant un regard par-dessus l'épaule du temps, j'arrive à l'été 1971. Engagé à l'Assistance judiciaire du Barreau de Montréal, j'ai connu l'acte de naissance de l'Aide juridique.

Pendant cinq belles années, ce fut pour moi la véritable université. Ensuite, rempli de connaissances pratiques et d'enthousiasme j'ai filé le parfait bonheur du criminaliste dans le secteur privé. Et ça continue!

Me Jean-Claude Hébert, avocat

Le paiement des honoraires à la pratique privée

Un peu d'histoire

Le libre choix de l'avocat, prévu à la *Loi sur l'aide juridique*, a déjà 35 ans. Le 1er février 1975 était publié le premier règlement en vue d'établir les tarifs des honoraires d'avocats aux fins de la *Loi sur l'aide juridique*. Depuis 1999, la Commission des services juridiques assure le paiement de tous les comptes d'honoraires réduisant ainsi les coûts administratifs et les délais de paiement tout en garantissant une application uniforme des tarifs d'honoraires à travers le Québec. Depuis ses débuts, le Service de l'approbation des honoraires de la pratique privée est passé d'une approbatrice à une équipe de 15 préposés spécialisés, lesquels approuvent plus de 80 000 relevés d'honoraires chaque année. Enfin, 2008 sera une année marquante pour le service puisqu'une nouvelle entente de tarification s'appliquera rétroactivement au 1er avril 2007.

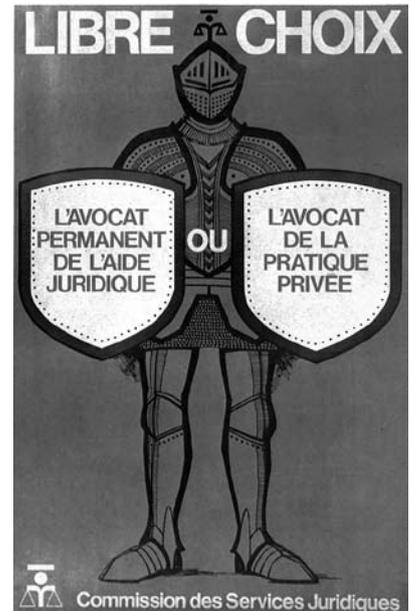
Une facturation simple et efficace

Le Service de l'approbation offre à tous les avocats et notaires du Québec deux nouveaux services depuis 2002, soit la facturation par

Internet et celui du dépôt direct. Ces deux services simples, efficaces et sûrs simplifient la facturation et la comptabilité. L'avocat remplit sa facture à son rythme. L'utilisation de la facturation en ligne, en plus d'éviter les risques d'erreur, accélère le traitement des comptes à la Commission. La facturation par Internet des mandats d'aide juridique et le dépôt direct sont disponibles en ligne. Le pourcentage de la facturation des avocats par l'entremise du service Internet est passé à près de 70% de la facturation totale. Ce chiffre confirme les avantages réels d'un tel outil de facturation. Le but recherché par le service pour les années à venir : une facturation en ligne à 100% ! A noter que les tarifs (avocats et notaires) sont disponibles sur le site Internet de la Commission (www.csj.qc.ca) dans la section Aide juridique.

Quelques chiffres

En 2007-2008, la Commission des services juridiques a versé plus de 40 millions de dollars en honoraires aux avocats de la pratique privée. Ainsi, 2 196 avocats ont reçu des honoraires moyens de 19 049 \$ pour la dernière année.



Archives, Commission des services juridiques

L'aide juridique, un réseau au service des gens

L'aide juridique, un réseau au service des gens : un slogan à l'image de la mission de l'organisme public et de ses avocats. Partout au Québec, les avocats permanents de l'aide juridique mettent à contribution leur expertise en informant leur clientèle et la population sur leurs droits et leurs obligations.

Pour le bon fonctionnement du système judiciaire

Offrir de l'information est une action positive pour le bon fonctionnement du système judiciaire. Tous les gestes posés dans le cadre de cet objectif permettent à la population de bien mieux connaître ses droits et ses obligations, de favoriser le réflexe de consulter un juriste afin de faire valoir ses droits ainsi que de prendre conscience des possibilités de solutions. Il est également essentiel de rencontrer les gens avant que leur situation soit plus difficile à gérer et, par le fait même, de prévenir d'éventuelles mésaventures juridiques.

Depuis plusieurs années, la Commission des services juridiques se fait un devoir d'informer la population sur les aspects juridiques de sujets d'actualité grâce à des initiatives originales et répondant aux besoins de la clientèle. L'émission Justice pour tous, diffusée pendant près de 20 ans, et les campagnes d'information (convention entre colocataires, voitures d'occasion, union de fait, etc.) en sont de bons exemples.

Une implication diversifiée et complémentaire

Un nombre considérable d'avocats permanents de l'aide juridique s'impliquent dans leur communauté. Ils agissent à titre bénévole en tant que personnes-ressources auprès de plusieurs organismes, associations ou comités. Plusieurs sont aussi membres de conseils d'administration d'organismes ou d'associations qui impliquent directement ou indirectement la clientèle de l'aide juridique. Les avocats participent à des conférences professionnelles, à des émissions de télévision ou de radio. Ils s'impliquent aussi par la publication d'articles et de documents juridiques. Les avocats participent aussi à des comités du Barreau du Québec ou des barreaux régionaux, de même qu'aux comités de la Commission des services juridiques. Un avocat du Service de recherche participe aux réunions du comité interministériel sur l'application de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents.



Me Lise Malouin, avocate permanente au bureau d'aide juridique Centre-Ville de la région de Québec

Me Lise Malouin, avocate permanente au bureau d'aide juridique Centre-Ville de la région de Québec, est un bel exemple de l'implication des avocats du réseau dans leur milieu. En 2008, le Barreau du Québec lui a décerné le prix Mérite Christine-Tourigny afin de souligner son engagement envers la profession, son engagement social ainsi que sa contribution particulière à la progression des femmes dans la profession. Bâtonnière de Québec en 2002-2003, présidente de l'Association des familialistes du Québec en 2004-2005, elle a été récipiendaire en 2005 du prix Femme de mérite, catégorie « Affaires et professions » de la YWCA, pour avoir amélioré la vie des femmes de sa collectivité, et reçue membre honoraire du Centre d'aide aux réfugiés de Québec en 2007 pour son implication. Présidente de la Maison de la famille DAC, elle a procuré à l'organisme les fonds pour l'achat et la rénovation d'une maison.

Lorsqu'on lui demande sa vision de l'implication communautaire, Me Malouin nous répond d'emblée : « Nous avons une chance incroyable d'avoir eu les parents que nous avons eus, d'avoir été choyés, encouragés, supportés dans nos choix de vie, d'avoir eu l'opportunité de devenir des avocats et avocates, une classe privilégiée de la société. Malheureusement, tous n'ont pas cette chance! Si les personnes démunies en avaient eu la possibilité, elles auraient certes fait le choix de naître dans nos foyers et d'évoluer dans un milieu favorisé. Il est de notre devoir d'aider les groupes communautaires. »

The collective voice of the Quebec Jewish Bar

ME. IAN M. SOLLOWAY SPEECH

Monsieur le Juge en Chef du Québec, Messieurs les Juges en Chefs, Mesdames et Messieurs les Juges de toutes juridictions, invitées d'honneurs, collègues, chers amis. Bienvenue, Good evening and "Bruchim Habaim".

As chair of the 60th Anniversary of The Lord Reading Law Society, it is an honour to be standing before all of you tonight on this most special occasion in the history of this great Society and to welcome you to our 60th Anniversary.

À titre de président de 60e Anniversaire de l'Association du Droit Lord Reading, c'est avec beaucoup de fierté que je vous accueille ce soir à notre dîner-gala soulignant le 60e anniversaire de notre Association.

Cet anniversaire est l'occasion d'évoquer des grands moments qui ont marqué plus d'un demi-siècle d'activités et d'implication de l'Association du Droit Lord Reading au sein de la communauté juridique du Québec et de rendre hom-

mage à nos membres d'hier et d'aujourd'hui qui ont joué un rôle vibrant pour créer une Association où le mot « excellence » décrit tout ce que nous faisons.

Before briefly sharing my thoughts with you on the significance of this most special occasion in the history of the Lord Reading Law Society, I would be remiss if I did not recognize the presence of certain special guests who are with us this evening.

Sont présents parmi nous ce soir, certains invités distingués que j'ai l'honneur de vous mentionner. Je vous demanderais de retenir vos applaudissements jusqu'à la fin « de l'appel du rôle »:

- 1) L'Honorable Michel Robert, juge en chef du Québec;
- 2) L'Honorable François Rolland, juge en chef de la Cour



Ogilvy Renault est fier
de souligner le 60^e anniversaire
de la société de droit Lord Reading.

Droit des affaires / Droit de l'emploi et du travail / Litiges / Propriété intellectuelle
Montréal / Ottawa / Québec / Toronto / Londres / ogilvyrenault.com

OGILVY
RENAULT
LLP / S.E.N.C.R.L., s.r.l.

- supérieure du Québec ;
- 3) L'Honorable Guy Gagnon, juge en chef de la Cour du Québec;
 - 4) L'Honorable Pierre Mondor, juge-président de la Cour municipale de Montréal ;
 - 5) L'Honorable André Wery, juge en chef adjoint de la cour supérieure du Québec ;
 - 6) The Honourable Irwin Cotler, Member of Parliament for Mount-Royal and former Minister of Justice for Canada;
 - 7) The Honourable Senator Yoine Goldstein;
 - 8) Me Stephen G. Schenke, Bâtonnier de Montréal;
 - 9) Me Michel Doyon, Bâtonnier sortant du Barreau de Québec ;
 - 10) Me Philippe-Andre Tessier, President de Jeune Barreau du Quebec ;
 - 11) Me Marie- Laure Leclercq , qui represente le Barreau Canadien- Division du Quebec ;
 - 12) Me Anne-Marie Boisvert, ancienne doyenne et professeur titulaire de la faculté du droit de l'Université de Montréal;
 - 12) Me Nicholas Kasirer, Dean of Law, McGill University;
 - 13) Mr. Stephen R. Greenwald, Esq., President, American Association of Jewish Lawyers and Jurists, who is with us tonight from New York;

I want to also recognize 2 of our honorary life members who are present this evening:

- L'Honorable Pierre A. Michaud, ancien Juge en Chef du Québec; and
- The Honourable Lawrence A. Poitras, former Chief Justice of the Quebec Superior Court;

and of course, our distinguished keynote speaker and dear friend, The Honourable Justice Morris Fish and his family.

Je note également avec plaisir la présence des autres membres de la magistrature du Québec, l'heure ne me permet pas de mentionner tous les noms, mais je vous souhaite d'une bienvenue chaleureuse.

Permit me as well to acknowledge the number of the Past-Presidents of the Society who are with us tonight. Of our 31 living Past-Presidents, 28 are present this evening.

I am not going to name all of you, but permit me one exception - Manny Schacter, Q.C.,-our 13th President from 1967-1968, second Jewish Bâtonnier of Montreal in 1987, recipient of our Past-President's Medal in 2006 and one of the original founders of The Lord Reading Law Society in 1948.

Manny, we thank you for your contribution to the evolution

of the Society over the years, for your mentorship and wise counsel that you have continued to provide to us all, and for remaining active in the affairs of the Society.

I would ask that Manny and all of the Past-Presidents to all stand up at your places. To all of our Past-Presidents, a hearty "Yasher Koach".

C'est grâce à votre dévouement que notre Association est si florissant aujourd'hui. We salute you and pay homage to you for the legacy that is ours. Thank you! Ladies and Gentlemen, our Past-Presidents.

I want to take this opportunity to announce publicly, and it gives me great pleasure to do so, that as a means of marking the 60th Anniversary of the Society, the McGill Faculty of Law has created "The Lord Reading Law Society 60th Anniversary Human Rights Bursary." An endowment will be established this year to support, on an annual basis, a student who wishes to participate in a Human Rights activity or internship but who, for reasons of financial need, cannot do so.

On behalf of The Lord Reading Law Society, I want to publicly thank the McGill Faculty of Law and Dean Kasirer personally for this wonderful gesture. Thank you very much!

Mindful of its beginnings and the legacy of its founders, The Lord Reading Law Society has, for the past 60 years, been the collective voice of the Quebec Jewish Bar vis à vis the greater legal community and Government, dedicating itself to the furtherance of Human Rights and fundamental Freedoms, the promotion of legal education, fellowship of the Bar and recognition of personal achievements in the law that are deserving of special acknowledgment.

For the past 60 years, we, at The Lord Reading Law Society, have had the privilege of having at this podium at the Montefiore Club, which has been our home for over 40 of those years, more than 350 guest speakers, including some of the most brilliant and celebrated jurists of our time.

Without being immodest, I don't think that any other organization in this country has had the honour of having virtually every justice of the Supreme Court of Canada address its members at one time or the other.

Indeed, although we were once described as "a dead poet's Society", we are certainly not that anymore. We are a Society whose reputation has come to be recognized by the entire legal community of Quebec and beyond, as being synonymous with "excellence" in all aspects of our activities.

So tonight, we, The Lord Reading Law Society, celebrate:

- 1) We celebrate the role we have played over the last 60 years in the intellectual and social life of Quebec's legal community;
- 2) Nous célébrons depuis 60 années notre engagement pour les droits et libertés fondamentales;
- 3) We celebrate being one of the most active forums in Quebec and perhaps even in Canada for continuing legal education and fellowship of the Bar;
- 4) Nous célébrons notre capacité de fournir à nos jeunes membres l'opportunité unique de partager leurs préoccupations professionnelles, les uns avec les autres et avec des collègues seniors et à la fois avec la magistrature, dans une atmosphère conviviale et chaleureuse;
- 5) We celebrate those distinguished members of our Society, who have achieved leadership positions in the legal community as Bâtonnier of the Barreau de Montreal and of the Barreau du Québec, as well as Chairs of and active participants on various Bar committees;
- 6) Nous célébrons nos membres qui ont accédé à tous les niveaux judiciaire, incluant le Juge en chef de l'ancienne Cour provinciale du Québec, le Juge en chef de la Cour supérieure du Québec, et des juges de la Cour supérieure et de la Cour du Québec ainsi que des juges de la Cour d'appel, et finalement des juges de la Cour Suprême du Canada;

- 7) But mostly we celebrate our members who have brought honour to our profession, to our Community, to our City, to our Province and to our Country, by their active contribution and involvement in the life of Quebec's legal community and the community at large;

It is befitting that during this same year that we, The Lord Reading Law Society, celebrate our 60th Anniversary, we acknowledge other noteworthy celebrations.

This year also marks the 20th Anniversary of la Cour du Québec ; et nous vous félicitons M le juge en chef Gagnon à l'occasion de 20^{ième} anniversaire de votre Cour.

This year also marks the 60th Anniversary of the Universal Declaration of Human Rights, which deserves mention, since the tradition of Human Rights , through the biblical injunction " Tsedek, Tsedek, Tirdoff " / " Justice, Justice, shall thou pursue", is an integral part of the values which The Lord Reading Law Society holds dear.

And of course, 2008 also marks the 60th Anniversary of the State of Israel.

Finally, the Lord Reading Law Society has received a number of Letters of Congratulations and of Greetings marking our

WISE, BLACKMAN SENCRL

ÉVALUATION D'ENTREPRISES • QUANTIFICATION DE DOMMAGES • JURICOMPTABILITÉ

Depuis 1979, nos professionnels d'expérience assistent la communauté juridique en lui fournissant des opinions indépendantes sur la valeur d'entreprises et en matières litigieuses, incluant :

- Expropriation
- Fusions et acquisitions
- Différends matrimoniaux
- Oppression des actionnaires
- Conversion en société ouverte ou fermée
- Fiscalité
- Rupture de contrat
- Pertes de bénéfices
- Réclamations d'assurance
- Réorganisations d'entreprises

Contactez, en toute confidentialité :

Richard M. Wise, FCA, CA•EJC, FEEE, FASA, MCBA, CFE, CVA

Gerald S. Blackman, CA, CBA, CFE

Catherine Tremblay, CA, EEE, ASA

Demetrios (Jim) Stamatopoulos, CA, CFA, EEE

Jean-Philippe Langevin, CA

Zhannat Ospanova, CA

Édifice de la Banque Royale du Canada
1, Place Ville-Marie, 34^e étage
Montréal H3B 3N6

Tél (514) 875-8100 • Fax (514) 875-9109 • Site web : www.wiseblackman.com

60th Anniversary, including letters from:

- the Prime Minister of Canada, the Right Honourable Stephen Harper;
- the Premier of Québec, Monsieur Jean Charest;
- the Minister of Justice and Attorney General for Canada, Mr. Rob Nicholson ;
- le Ministre de la Justice et procureur général du Québec, M Jacques Dupuis;
- his worship, the Mayor of Montreal, Monsieur Gerald Tremblay;
- the Dean of the McGill Faculty of Law, Dean Nicolas Kasirer; et
- le doyen de la faculté de Droit de l'Université de Montréal, Me Gilles Trudeau.

Time does not permit me to read these letters. However, they will be put up on our website, more of which you will hear about in a little while.

In conclusion, permit me, however, to read a brief part of the letter from Monsieur le Bâtonnier, Stephen Schenke, Bâtonnier de Montréal, who wrote, when he advised the Society in May that we would be receiving the Médaille du Barreau de Montreal, which was presented to us just over 2 weeks ago, on September 4th, 2008, at the Rentrée Judiciaire, and I quote:

"The Lord Reading Law Society's passion for social justice, its tradition of legal excellence, its contribution to the judiciary and to the Montreal Bar, are just a few of the significant contributions that we wish to recognize. We also believe that by honouring the Lord Reading Law Society, we are recognizing the diversity of the Montreal Bar. By highlighting your 60 years of success, we are sending a message of welcome to all ethnic groups in Montreal and cherishing values of pluralism that are so important for the future of Montreal and Quebec."

Ladies and Gentlemen, I would ask you now to rise and lift your glasses in a toast to The Lord Reading Law Society - for 60 years of being an integral part of the fabric of the Montreal and Quebec legal community - "Long Life, Longue Vie et Lechayim"

Mesdames et Messieurs, c'est mon grand plaisir maintenant de vous présenter notre président sortant, Me Mark Schragger, qui vous adressera la parole.

Mark....

Thank you Mark, Ladies and Gentlemen, enjoy your dinner and we shall be back to you in a little while.

AFTER DINNER

Ladies and Gentlemen, it is now my pleasure to call upon one of the Deans of the Criminal Law Bar in this Province, Me Harvey Yarosky, who will introduce our Keynote Speaker of the evening. Harvey... (Me Harvey Yarosky-Introduction of Keynote Speaker-The Honourable Morris Fish); (The Honourable Morris Fish-Keynote Address);

THANK SPEAKER

I will now call upon our President, Me Ronald H. Levy, to thank our Keynote Speaker, the Honourable Morris Fish. Ron.

CLOSING

Mesdames et Messieurs, je n'ai aucune doute que vous serez d'accord avec moi que c'était une soirée inoubliable pour l'Association de Droit Lord Reading.

In closing, I would like to extend my sincere thanks to my committee (the 60th Anniversary Committee) for your hard work over the past 12 months, for your patience when I sometimes and probably more often than not, pushed perhaps a little bit too hard. I know that I always had your support in putting this evening together; I sincerely thank all of you.

My thanks as well to our sponsors and to the entire Montreal legal community, for your generosity and support that you have exhibited to The Lord Reading Law Society during this, our 60th year.

A tous nos commandites et à l'entière communauté juridique de Montréal, mes sincères remerciements pour votre générosité et pour l'appui que vous avez démontré envers l'Association de Droit Lord Reading pendant notre 60e année. Merci à tous et à toutes.

Lastly, but not least, my thanks, and it is most sincere and heartfelt, to you our members.

It may be a cliché, but it is true that :

"The achievements of any organization are the combined effort of each of its members".

So it is, and so it will be with The Lord Reading Law Society.

Merci Mesdames et Messieurs. Thank you all for coming this evening. I hope to see you at our various functions between now and our 75th Anniversary and, of course, at our 75th.

Goodnight. Bonsoir et Shalom, and Happy New Year to you all-"Shana Tova où Mituka"

«A symbol of an open and thriving democracy»

-Me Stephen Schenke, Bâtonnier du Barreau de Montréal

Il me fait maintenant grand plaisir de procéder à la remise de la Médaille du Barreau de Montréal.

Le Conseil du Barreau de Montréal, à sa séance du 9 mai dernier, décidait de décerner la Médaille du Barreau de Montréal au Lord Reading Law Society, ainsi qu'au Major-Général le très honorable Georges P. Vanier, à titre posthume, pour souligner leur contribution exceptionnelle à la cause de la Justice.

The Medal of the Montreal Bar is also awarded to the Lord Reading Law Society (LRLS) for its 60 years of contribution to legal excellence and social justice in Quebec society. The LRLS was created in 1948, at a time when anti-Semitic sentiment was prevalent in Quebec and Canadian society. In 1948, the Quebec Bar unknowingly organized its annual convention at a hotel that had an official "No Jews" policy.

In response, the LRLS was created to lobby for Jewish representation at the Bar and on the Judiciary. The Society is named in honour of Rufus Daniel Isaacs, a British lawyer who became the first Jew in the English Cabinet and subsequently, Lord Chief Justice of England under the name Lord Reading in 1913.

The LRLS has a core value of legal excellence and makes a significant contribution annually to the Bar by its conferences and activities. The Society is a tireless advocate of social justice and pluralism and is dedicated to upholding our democratic values. As a result of the LRLS's constant efforts to fight discrimination based on religion, Quebec society as a whole is more secure in the exercise of its fundamental rights.

The Montreal Bar is privileged to have had the Lord Reading Law Society operate within its midst for the last 60 years.

Recognizing the LRLS today is a symbol that we live in an open and thriving democracy. Institutions and attitudes can change. Social progress is possible. It is a message of welcome for immigrant groups and a sign of the openness and diversity of our society.

I would now invite Me Ronald H. Levy, current president of the Lord Reading Law Society, to accept the Medal of the Bar of Montreal.



De gauche à droite, Me Richard S. Levy, de Grandpré Chait, l'actuel président de la Lord Reading Law Society, en compagnie du président des fêtes du 60^e anniversaire, Me Ian Solloway.





L'honorable Morris Fish, juge puîné de la Cour suprême du Canada a prêté son précieux concours comme conférencier invité au dîner anniversaire.

L'honorable Morris Fish recevant «a token of appreciation» des mains du président Levy de la LRLS.



Le bâtonnier du Barreau de Montréal, Me Stephen Schenke (au centre) avec le juge Labelle et un autre invité.

L'honorable François Rolland, juge en chef de la Cour supérieure du Québec (portant la boucle au centre) entouré d'invités de marque au dîner du 60^e anniversaire de la Lord Reading.

Take Justice Scalia Up on His Invitation to Put Corporate Personhood on Trial

Following is a statement by Independent Presidential Candidate Ralph Nader:

The word "corporation" or "company," or the words "political party," do not appear anywhere in the U.S. Constitution. How then can these two excluded corporate institutions have such power over Americans who, as "real people," are the only "persons" protected and given rights under our Constitution?

Corporations are artificial legal entities. They are not human beings. They do not vote. They do not breathe. They do not have children. They do not die in Iraq. Why have they been given all the rights under our Constitution, except for the right against self-incrimination under the Fifth Amendment, and why did they obtain these rights from judges, not from the legislature?

I put these and other questions in writing to Justice Antonin Scalia -- deemed an extremely conservative judge who believes in "originalism," or strict interpretation of the Constitution.

Recently, Justice Scalia and I caught up together on the

phone: I asked him how the application of the Bill of Rights and related constitutional protections to the artificial creations known as corporations can be squared with a constitutional interpretation theory of "originalism?"

Justice Scalia said he had not put much thought into unconstitutional corporate personhood, but if a case was brought before him on the topic, he would be happy to delve into it.

Unconstitutional corporate personhood is the central issue that prevents equal justice under the law and provides privileges and immunities to corporations completely outside of the framers' frame of reference in that large hot room in Philadelphia during the summer of 1787.

The \$700 billion blank check bailout of Wall Street is the latest manifestation of private corporate domination of our national government, a situation that Franklin Delano Roosevelt foresaw as "fascism" in a message to Congress in 1938. The relentless decline in the livelihood of America's working families and growing unemployed reflects the radical concentra-

tion of power and wealth in a few hands.

To turn back this tide, the first step is for someone among the legal community -- the sooner the better -- to bring a case centering on unconstitutional corporate personhood to the fore on the floor of the Supreme Court.

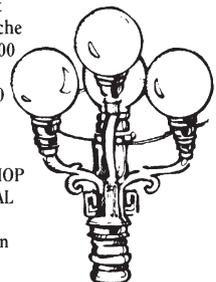
And then, perhaps, Justice Scalia's originalism can be brought to bare on restoring justice and allowing the Constitution's words "we the people," to once again ring true.

Le Mas des OLIVIERS

Ouvert
le dimanche
de 18 h 00
à
22 h 30

1216 BISHOP
MONTREAL

Réservation
861-6733



New President Francois Painchaud invites members to participate in the global culture of technology licensing

Francois Painchaud, a Partner in the Montreal, Canada-based law and patent agency firm Leger Robic Richard, L.L.P., was elected President of the Licensing Executives Society (USA & Canada) Inc. (LES) at the LES Annual Meeting, held October 19-23, 2008 in Orlando, Florida.

Painchaud has an extensive volunteer leadership background in LES that includes serving as Regional Vice President, Canada for



New Licensing Executives Society (USA & Canada) 2008-09 President Francois Painchaud (left) presents a ceremonial gavel to outgoing 2007-08 President Tom Picone at the LES Annual Meeting in October 2008 in Orlando, Florida.

M^e Luc Carbonneau
AVOCAT

1200, boul. Chomedey
Bureau 725
Laval (Québec)
H7V 3Z3

Téléphone : (450) 973-6050
Télécopieur : (450) 973-1006
Cellulaire : (514) 592-2965

three years and as Plenary Chair for the 2007 LES Annual Meeting. He is active in the Canadian Bar Association and serves on the board of directors of various technology-driven private and public companies and on the board of charities such as the Canadian Louis Pasteur Foundation.

Painchaud leads a slate of new officers that includes:

LES President-Elect Ada Nielsen, Director for BP America. She served for several years as LES Vice President for Communications, was Arrangements Chair for the 2007 LES Annual Meeting, and was Co-Program Chair for the 2008 LES International Annual Conference. She is also on the Board of the LES Foundation,

where she is responsible for the Foundation's fundraising activities.

LES Treasurer Michael Lasinski, Managing Director for Ocean Tomo, where he oversees its valuation business. He continues in the role of Treasurer, a position he has held since 2005. He has also held several other volunteer leadership positions in LES, including serving as Co-Chair for the 2007 LES Annual Meeting.

LES Regional Vice President, USA, Walter Copan, Executive Vice President-American Operations and Chief Technology Officer at Clean Diesel Technologies, Inc., a clean energy and environmental technology innovation

firm. He continues in the role of Regional Vice President, USA, a position he has held since 2006. His past LES volunteer leadership positions include serving as Vice President for Member Interests, Trustee for Mentoring, Chair of the Chemicals, Energy, Environment, and Materials Sector, and Chair of the Industry-University-Government Interface Sector.

LES Regional Vice President, Canada, Kenneth McKay, a Partner with Sim & McBurney and Sim, Lowman, Ashton & McKay. His other LES volunteer leadership roles include serving as Program Chair for the 2006 LES Annual Meeting and Chair of the 2009 LES Winter Meeting.

LES Secretary Thomas Filar-ski, a Partner with Brinks Hofer, Bilson & Lione. His previous LES volunteer leadership experience includes serving as Regional Vice President, USA, Vice President of Communications, and Chair of the 2002 LES Annual Meeting.

LES Past President Thomas Pi-cone, Vice President, Strategic Alliances Global Licensing with Schering-Plough Corporation. He served as the 2007-08 LES President and will continue to serve of the LES Board of Trustees.

Other 2008-09 LES officers and members of the LES Board of Trustees elected at the meeting include:

- LES Vice President, Communications Pamela Demain, Merck & Company
- LES Vice President, Membership Gary Nath, The Nath Law Group

- LES Vice President, Local Chapters Paul Roberts, Accenture
- LES Vice President, International John Paul, Finnegan Henderson Farabow Garrett & Dunner
- LES Vice President, Education Michal Lee, Sterne, Kessler, Goldstein & Fox
- LES Vice President, Member Interests Glenn Wheeler, TAEUS International Corporation
- LES Trustee, New Membership & Mentorship Mitch Charness, Ridout & Maybee LLP
- LES Trustee, Sponsorship Ross Epstein, The Nath Law Group San Diego Office
- LES Trustee, LES Online Isabelle Gorrillot, Thomson Reuters
- LES Trustee, Committees Russ Levine, Richard Linn American Inn of Court
- LES Trustee, Marketing Gwen Melincoff, Shire Pharmaceuticals
- LES Trustee, Current Offerings Brian O'Shaughnessy, Buchanan Ingersoll & Rooney
- LES Trustee, New Offerings Robert Goldman, CRA International
- LES Trustee, Certification Michael Martin, TechTransfer Associates
- LES Trustee, Partnering Tanya Moore, Microsoft
- LES Trustee, Local Chapters, USA & Canada East Caroline

Rockafellow, Hutchison Law Group

- LES Trustee, Local Chapters, USA & Canada West Peter Ross, University of Western Ontario
- LES Trustee, Industrial Sectors Catherine Sohn, GSK Consumer Healthcare

About Licensing Executives Society (U.S.A. & Canada), Inc.

Established in 1965, the Licensing Executives Society (U.S.A. & Canada), Inc. (LES) is a professional society comprised of over 6,000 members engaged in the transfer, use, development, manufacture and marketing of intellectual property. The LES membership includes a wide range of professionals, including business executives, lawyers, licensing consultants, engineers, academicians, scientists and government officials. Many large corporations, professional firms, and universities comprise the Society's membership. Licensing Executives Society (U.S.A. & Canada), Inc. is a member society of the Licensing Executives Society International, Inc. (LESI), with a worldwide membership of over 12,000 members in 30 national societies, representing over 80 countries. For more information on LES, see <http://www.usa-canada.les.org/aboutus/>

Gemmes Adélaïde

Design et montage de colliers d'ambre, corail, jade, perles, quartz-divers et autres belles gemmes.

Lise A. Théberge
514 713-9271

gemadelaine@videotron.ca

L'avocate Marie Cossette du cabinet Langlois Kronström Desjardins aux côtés de plusieurs personnalités de renom pour la campagne publicitaire d'une commission scolaire !

Marie Cossette de Langlois Kronström Desjardins fut choisie pour se joindre à Jean Lemire, biologiste et explorateur de renom, Simon Nolet, ingénieur en aérospatiale pour la NASA, Pierre-Alexandre Rousseau, champion skieur acrobatique et Karine Vanasse, comédienne, afin de participer à une campagne publicitaire pour la Commission scolaire des Chênes de la MRC de Drummondville, où elle a étudié.



Cette opération a pour but de promouvoir l'école publique au sein de ce territoire en présentant d'anciens élèves maintenant devenus des personnalités connues auxquelles les jeunes peuvent s'identifier. Des affiches grand format réparties dans la ville, de la publicité radiophonique de même que des parutions dans les journaux locaux composent cette campagne en cours jusqu'à la mi-octobre. Marie Cossette y occupe une place de choix et apparaît notamment sur un panneau individuel situé sur le terrain de l'école Marie-Rivier, où elle a terminé son secondaire.

Marie Cossette s'est fait connaître dans les dernières années par le rôle hautement médiatisé qu'elle a joué à titre de procureur de la Commission Gomery sur le scandale des commandites et de la Commission Johnson sur l'effondrement du viaduc de la Concorde.

«Cette association est naturelle pour moi, car

Langlois Kronström Desjardins est déjà engagé dans le monde de l'éducation, et aussi parce que nous préconisons l'excellence et le dépassement. Je suis heureuse de pouvoir contribuer à ma façon à inspirer et à motiver les jeunes dans leurs études», déclare Marie Cossette.

Le Barreau du Québec soutient le principe d'enrayer les poursuites-bâillons

Devant la Commission des institutions, aujourd'hui, le bâtonnier du Barreau du Québec, Me Gérard R. Tremblay, C.M., O.Q., c.r., accompagné de Me Martine L. Tremblay, représentante du groupe de travail sur les poursuites-bâillons, a réitéré clairement que le Barreau est contre toutes les formes de procédures abusives y compris les poursuites-bâillons. Le Barreau soutient l'intention du législateur de préciser sa volonté de protéger le droit à la liberté d'expression et de favoriser les débats publics. "Le Barreau est contre toutes les poursuites qui ont pour objectif de bâillonner le citoyen et propose au législateur des suggestions visant à bonifier le projet de loi et ainsi mieux atteindre les objectifs visés", explique le bâtonnier du Québec.

Lors de son passage en commission, le Barreau du Québec a également réitéré son engagement à collaborer avec rigueur à la réforme du Code de procédure civile annoncée récemment par le ministre de la Justice du Québec.

Il compte ainsi contribuer à mieux outiller le système de la justice pour lutter, notamment, contre les autres types de poursuites abusives qui ralentissent et alourdissent l'administration de la justice. "La réforme en profondeur du Code de procédure civile est une excellente avenue pour traiter avec cohérence et rigueur des problèmes d'accès à la justice et trouver ensemble les solutions adéquates", souligne Me Tremblay.



le Parchemin

D E P U I S 1 9 6 6

JOAILLIER - ORFÈVRE



**Solde
saisonnier
20%
à
50%**

de rabais sur le prix régulier d'articles sélectionnés
à l'exception des prix déjà en promotion.
Cette offre prend fin le 10 janvier 2009.



**Meilleure bijouterie
12 années consécutives**

Sondage Léger Marketing

WWW.PARCHEMIN.CA

Métro Berri-UQÀM, 505, rue Ste-Catherine Est, (514) 845-5243
Place des Arts, 175, rue Ste-Catherine Ouest, (514) 849-8333

Nos clients
viennent de recevoir
d'excellentes
nouvelles
par la poste.

Pouvez-vous en dire
autant?



Par suite de résultats techniques meilleurs que prévu, l'Association d'assurances du Barreau canadien (AABC) est fière d'annoncer que plus de 20 000 clients ont reçu des chèques représentant 25 % de leurs primes d'assurance vie temporaire* payées pour l'année d'assurance 2007.

Bien que nous ne puissions garantir notre performance future, au cours de la dernière décennie, des dizaines de milliers de clients de l'AABC ont profité de notre succès financier par le biais d'avantages contractuels améliorés, d'augmentation du capital assuré, de taux réduits, d'exonération de prime et de chèques de remboursement de primes.

Si vous avez besoin d'assurance, vous vous devez de prendre en considération les nombreux avantages d'une couverture de l'AABC.

Pour en savoir davantage sur nos nombreux régimes d'assurance à prix modique ou pour obtenir une cotation en ligne, veuillez consulter le site www.barinsurance.com ou composer le 1-800-267-2242 pour avoir le nom du représentant des ventes autorisé de l'AABC le plus proche de chez vous.



AABC

L'ASSOCIATION D'ASSURANCES DU BARREAU CANADIEN

POUR DES JURISTES, PAR DES JURISTES

*Applicables aux montants d'assurance vie temporaire en vigueur de 1,25 million \$ ou moins par personne assurée. Pour des renseignements complémentaires consultez le www.barinsurance.com

L'assurance vie temporaire de l'AABC est souscrite auprès de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie)